



Le collectif « Une mémoire française. Les Tsiganes pendant la Seconde Guerre mondiale, 1939-1946 » demande :

La reconnaissance officielle par le biais d'une parole publique, de l'implication des autorités françaises dans l'internement familial des « Nomades » dans les camps français de 1940 à 1946

Dans le cadre des commémorations du 70^{ème} anniversaire de la Seconde Guerre mondiale, que les Tsiganes soient systématiquement associés aux commémorations, lors des cérémonies des 24 avril (journées nationales de la déportation), et tout particulièrement lors des commémorations du mois de juillet (journées nationales commémoratives des persécutions racistes et antisémites sous l'autorité de Vichy). Les persécutions subies par les Tsiganes doivent être rappelées dans les discours officiels tenus lors de ces commémorations.

La mise en œuvre d'une politique nationale visant à faciliter la pose de stèle, la conservation et la préservation des lieux de mémoire liés à l'internement et à la persécution des Tsiganes pendant la SGM. (acquisition foncière et inscription au patrimoine national des lieux symboliques par ex. Montreuil Bellay)

La reconnaissance de la spécificité de l'internement des Tsiganes, c'est-à-dire l'internement familial en permettant aux enfants nés dans les camps ou ayant passé moins de trois mois dans les camps en raison de leur âge d'obtenir la carte d'interné.

L'insertion de l'histoire de l'internement et du génocide des Tsiganes dans les manuels scolaires.

Préserver les documents d'archives et en faciliter l'accès, favoriser la recherche et les publications dans une optique d'information et de diffusion, notamment auprès de la communauté tsigane.

Ouvrir une recherche sur les faits de résistance des Voyageurs, les déportations et les exécutions ; reconnaître les actions d'aide